

Portugal

En revenant de l'Expo...

Jean-Marie Pernot

Le regard embrassant les « trois mondes » de son aire d'influence (Amérique, Afrique, Asie), le Portugal fut de tout temps plus adossé à l'Europe que tourné vers elle. En peu d'années, le changement de perspective est saisissant : en 1974, la « Révolution des œillets » rompt avec quarante années de dictature et d'isolement politique : elle précipite la marche vers la démocratie et douze ans plus tard, encore considéré comme proche du Tiers monde, le Portugal adhère à la Communauté européenne.

Ce fut là un choix majeur, bien au-delà d'un changement économique même si celui-ci fut le plus spectaculaire. Dans le domaine des arts et de la culture, le Portugal dessine aujourd'hui une identité originale, subtil composé d'une tradition ultramarine revendiquée et d'un ancrage européen rapidement établi : capitale culturelle de l'Europe en 1994, Lisbonne était la mieux placée pour accueillir à partir du mois de mai 1998, l'« Exposition mondiale » consacrée à l'Océan. Celle-ci, comme le nouveau pont sur le Tage symboliquement nommé « Vasco de Gama » viennent rappeler une vocation ouverte sur le grand large que

renforcent les liens de grande intensité que le Portugal entretient dans de nombreux domaines avec ses anciennes zones coloniales (notamment le Brésil, l'Angola et la Guinée, Goa et Macao).

Mais les lampions de la fête n'aveuglent pas les Portugais : l'Exposition universelle n'offre pas la débauche d'illusions de grandeur dont s'accompagnent souvent de telles manifestations. Le pays, qualifié pour l'euro, voit non sans inquiétude se tarir la manne des fonds structurels de Bruxelles et appréhende avec plus de crainte encore la réforme attendue de la PAC (Politique agricole commune). Malgré la vive croissance que connaît l'économie portugaise depuis deux ans, les embûches ne manquent pas sur le cheminement d'un pays qui conserve, presque intacts, les décalages structurels qu'il présentait voici dix ans par rapport aux moyennes européennes.

Une conjoncture économique favorable, mais...

Après la forte récession économique des années 1992-1993¹, l'économie portugaise affiche aujourd'hui des indica-

1. Le produit national brut a reculé de 1 % en 1993. « The Economic and Financial Situation in Portugal » Commission européenne, Direction générale des Affaires économiques et Financières : *Reports and Studies*, n°1, 1997.

PORTUGAL

teurs de croissance parmi les plus élevés de l'UE. Ils sont salués par l'OCDE qui juge tout à fait plausible l'hypothèse d'une dynamique macro-économique persistant durablement à l'intérieur du cadre fixé par le Pacte de stabilité¹ : un taux d'inflation autour de 2 % en 1997, un endettement public ramené à 62 % du PIB, un déséquilibre budgétaire à 2,9 % ; un taux de chômage enviable (6,7 % à la fin de 1997), des salaires qui ont progressé l'an dernier de 1,5 point en termes réels, une monnaie stabilisée tandis que les taux d'intérêts convergent vers ceux des pays les plus performants de l'Union². En 1997, le Portugal s'est même payé le luxe d'être exportateur net de capitaux et la Bourse de Lisbonne, entrée début 1998 dans le premier groupe des marchés internationaux, connaît depuis lors une progression fulgurante.

Tout irait-il donc pour le mieux dans le meilleur des mondes lusitaniens ? Hélas, les critères d'excellence de l'OCDE ne correspondent qu'imparfaitement aux conditions de vie réelles des populations et cette batterie de feux verts cohabite avec des réalités sociales et économiques moins radieuses. Tout d'abord, le taux de

chômage masque un sous-emploi considérable, lové dans la sphère du travail indépendant qui ne cesse de progresser ; l'économie portugaise reste largement dépendante des transferts de l'Union européenne qui à travers les Fonds structurels (Feder + Feoga + etc.) et le Fonds de cohésion, représentent 4 % de son produit intérieur brut (en 1997)³ ; l'élargissement de l'UE vers l'Europe centrale et la volonté de certains Etats membres de limiter les transferts va poser au pays de redoutables problèmes de transition⁴.

Autre problème, l'économie soutient aujourd'hui un rythme de croissance proche du maximum de ses capacités. Important plus qu'il n'exporte (le taux de couverture est de 71 %), le pays produit principalement dans des secteurs à faible valeur ajoutée (vêtement, chaussure etc.) qui constituent encore le tiers de l'emploi manufacturier⁵ ; l'agriculture y tient une large place (10 % de la population active contre 20 % en 1985) tout comme le secteur informel, merveilleux outil de flexibilité, dont le volume atteindrait près de 20 % du PIB⁶ ! Le ministre de l'Economie lui-même considère que le taux de chômage n'a qu'une signification

-
1. OCDE : *Portugal*, Études économiques de l'OCDE, 1998.
 2. L'escudo est entré dans le système monétaire européen en 1992. Depuis lors ses évolutions restent très dépendantes de celles de la monnaie espagnole. La tourmente monétaire d'août 1993 au sein du SME ainsi que celle qui a suivi la banqueroute mexicaine se sont traduites par deux dévaluations de l'escudo accompagnant celle de la peseta. Depuis 1995, la monnaie portugaise fait preuve d'une grande stabilité.
 3. Les ressortissants à l'étranger drainent encore vers le territoire d'origine un flux financier de près de 7 % du PIB.
 4. Les experts de la Communauté ont tendance à considérer qu'un grand retard d'infrastructures aura été comblé au cours des années récentes et que la croissance interne peut prendre le relais d'une économie subventionnée.
 5. Le secteur textile a connu de fortes pertes d'emplois liées à la modernisation au cours des années 1993-1996. L'extinction de l'Accord multifibres (AMF) incluse dans les accords de l'Uruguay inquiète aussi bien les syndicats que les pouvoirs publics. Par ailleurs la modernisation du secteur n'est pas achevée ce qui laisse craindre d'autres diminutions d'emplois.
 6. Il est variable selon les secteurs mais peut atteindre 50 % comme dans le secteur de la construction (300 000 salariés).

très relative¹ et que la poursuite de la croissance dépend désormais largement d'une transformation qualitative des méthodes et des contenus du travail notamment dans l'industrie.

Bas salaires et faibles qualifications caractérisent encore très largement les conditions d'emplois de la main-d'œuvre portugaise. Dans la région Nord qui compte près du tiers de la population et qui concentre les activités traditionnelles, les salaires sont si bas qu'une étude espagnole les établit en moyenne à 37 % des salaires (à emplois équivalents) de la Galice voisine, ce qui suffit à expliquer le volume du travail clandestin transfrontalier qui préoccupe si fort les gouvernements nationaux et régionaux des deux pays. Le revenu réel par tête est un des plus bas de l'UE (juste devant la Grèce), il s'établit en 1997 aux deux tiers de la moyenne européenne, certaines régions du Portugal étant classées parmi les plus pauvres du territoire de l'Union. Par ailleurs le développement indiscutable de l'économie depuis l'entrée du Portugal dans le Marché commun a considérablement accru les inégalités régionales².

L'effort de formation initiale, reconnu comme priorité nationale, a fait l'objet d'efforts budgétaires conséquents au cours des années récentes mais la formation continue se heurte à la composition du tissu des entreprises : celui-ci est cons-

titué à 95 % de PME ; 75 % du total ont moins de dix salariés (sans compter les entreprises individuelles !). Les jeunes générations, mieux formées que leurs aînées, rencontreront-elles un marché du travail suffisamment dynamique pour générer les emplois qualifiés auxquels elles pourraient prétendre ? Modernisation, transferts technologiques, amélioration des relations sociales sont confrontés à cette dispersion qui présente toutefois à court terme « l'avantage » d'une plus grande flexibilité et d'un mode quasi mécanique de modération salariale.

La pauvreté reste un mal endémique qui génère aussi bien l'étranglement du marché intérieur qu'un état sanitaire et social encore éloigné des situations moyennes en Europe et même de celles de sa voisine ibérique : en 1994, des camions de la Croix rouge durent même acheminer des vivres aux populations de l'Alentejo touchées par la famine³.

Une alternance douce

Depuis le premier octobre 1995, le Portugal connaît un gouvernement socialiste dirigé par M. Antonio Guterres qui a mis fin à dix ans de « Cavaquisme »⁴. Pour l'essentiel, le nouveau gouvernement a maintenu le cap du « Programme de convergence » adopté par son prédécesseur en 1991 (révisé en 1993) ou, plus exactement, il l'a repris puisque la sévère

1. Joaquim Pina Moura dans *El Pais* : 2 mars 1998. Le gouvernement, ajoute-t-il, n'a pas seulement le souci de créer des emplois mais des emplois de qualité et convenablement rémunérés.
2. Pour une moyenne de 100 sur l'ensemble du pays, la région de Lisbonne est à 144,6 en indice de pouvoir d'achat par tête contre 69,3 pour l'Alentejo (INE). La première vient de sortir des régions éligibles à l'objectif 1 des Fonds structurels, c'est-à-dire qu'elle a franchi le seuil des 75 % de la moyenne régionale européenne.
3. Boris Marcq, « Le Portugal rattrapé par la normalité libérale », *Le Monde diplomatique*, décembre 1995.
4. Du nom de M. Cavaco Silva, leader du Parti social-démocrate, qui a été Premier ministre sans discontinuité entre 1985 et 1995. Hérité de la période révolutionnaire, le nom de PSD recouper en fait un parti de centre-droit.

PORTUGAL

dépression des années ultérieures avait quelque peu bousculé le calendrier prévu de réduction des déficits : la priorité demeure l'intégration dans l'Europe conçue comme l'impératif autour duquel doit s'agencer l'effort de modernisation du pays.

Suscitant l'indignation des syndicats, le nouveau gouvernement a poursuivi et amplifié le programme de privatisation entamé par les gouvernements du Parti social-démocrate : l'ensemble du secteur bancaire et financier ayant été privatisé dans la première partie des années 90, la deuxième phase s'est attaquée aux propriétés industrielles de l'Etat ainsi qu'aux activités de service public : Portugal Telecom a été privatisée à 75 %, EDP (électricité) à 30 % tandis que d'autres tranches sont prévues ; comme d'autres entreprises de ce secteur, Cimpor, l'important groupe cimentier, a été privatisé (à 65 %) de même que les sociétés de gestion des autoroutes, les aéroports et, plus difficilement la compagnie aérienne TAP. Le secteur public qui représentait, en 1989, 20 % du PIB est en passe d'atteindre les 3 ou 4 % en 1999 tandis que la totalité des capitaux apportés à l'Etat par ces opérations a été affectée à la réduction de la dette publique ¹.

Le gouvernement socialiste a pris un certain nombre de mesures législatives qui visent non seulement à doter sa politique d'une composante sociale mais aussi à s'attaquer aux caractéristiques structurelles de l'emploi et des revenus :

une loi adoptée en juin 1996 a instauré à compter du 1^{er} juillet 1997 un « revenu minimum garanti » dans une logique d'insertion ; la loi de juillet 1996 réduisant la durée légale du travail à quarante heures est venue entériner et amplifier un mouvement de réduction déjà amorcé et aujourd'hui parvenu à peu près à ce palier du moins dans la partie salariée de la population active ; une commission spéciale a été créée afin de réduire le travail infantile, véritable plaie des régions pauvres, mais le gouvernement doit aussi se préoccuper aujourd'hui de la progression de la double activité particulièrement sensible dans la ville capitale devenue très chère. Début 1998, le gouvernement a proposé aux partenaires sociaux une revalorisation du salaire minimum de 3,5 % tenant compte de perspectives de croissance exceptionnelles attendues pour l'année en cours. Le patronat l'a refusée (il proposait un point de moins) mais aussi les syndicats qui estiment la mesure insuffisamment volontariste pour s'attaquer structurellement à la question des bas salaires. L'UGT souhaitait 4,9 % d'augmentation tandis que la CGTP proposait de s'aligner sur le critère recommandé par l'OIT de porter le salaire minimum à 60 % du salaire moyen ².

Emploi et protection sociale au cœur du futur « Accord stratégique »

Un « Accord de concertation stratégique » a été adopté en 1996 dans le cadre du Comité permanent de concertation so-

1. En 1995, le volume de la dette publique atteignait 71,7 % du PIB et 62 % en 1997. Le gouvernement espère parvenir à 60 % en l'an 2000 grâce au reste des cessions qu'il envisage. Les syndicats dénoncent la dispersion des « bijoux de famille » dans le seul but de satisfaire à des contraintes conjoncturelles. A noter tout de même que les privatisations ne sont pas la seule cause d'amélioration des finances publiques : une attention particulière à la régularité des rentrées fiscales a permis de passer leur part de 33 à 36 % du PIB entre 1993 et 1996. *Economie européenne*, n° 63, 1997.

2. Observatoire européen des relations industrielles : janvier 1998.

ciale (CPCS), instance tripartite entre syndicats, patronat et gouvernement (voir encadré 1). Les différents engagements contenus dans l'ACS ont valeur jusqu'en 1999 et les regards sont d'ores et déjà tournés vers « l'accord stratégique pour l'an 2000 » jugé décisif pour l'avenir du pays. Plusieurs enjeux se nouent en effet autour de cette échéance.

Le gouvernement souhaite un dispositif social en ordre de marche à quelques encablures des élections législatives prévues en octobre 1999 et l'UGT, syndicat proche du Parti socialiste, souhaite de son côté un accord social qui lie le gouvernement sorti des urnes à ce moment là¹. Une grande inconnue de la négociation sera l'attitude de la CGTP dont les positions de départ paraissent assez fermes mais qui n'exclut nullement de signer un accord qui marquerait des engagements précis du patronat et des pouvoirs publics. En 1996 déjà, il fallut un vif débat interne avant que la confédération décide de ne pas signer mais les évolutions ont été importantes depuis lors et la CGTP a pu mesurer l'inconvénient de se trouver à l'extérieur du processus contractuel : les parties signataires de l'accord, c'est-à-dire tout le monde sauf la CGTP, avaient instauré un comité de suivi, composé des seuls signataires, consulté sur tous les changements de législation ayant à voir avec le contenu de l'accord. La principale centrale portugaise avait alors fait valoir le détournement que représentait une telle procédure : elle accusait patronat et gouvernement de « choisir » ainsi leurs interlocuteurs syndicaux. C'est pourquoi, à l'orée de la nouvelle campagne contractuelle centrale, la CGTP a commencé par poser le problème de la re-

présentativité des syndicats afin de contrecarrer d'éventuelles tentatives visant à la mettre à l'écart.

Les thèmes centraux autour desquels porteront les discussions du prochain accord stratégique sont la formation, les politiques salariales, l'emploi et la protection sociale. Le premier point fait l'objet d'un consensus assez général mais c'est bien le seul ; le patronat récuse toute « dérive » salariale qui mettrait en question la rentabilité des entreprises tandis que les syndicats poussent non seulement à l'évolution d'un pouvoir d'achat encore très en retrait des standards européens mais aussi à une politique dynamique de requalification de la main-d'œuvre. Si le gouvernement est manifestement réservé sur des hausses salariales porteuses de « risques inflationnistes », il place en revanche au centre de sa politique de l'emploi la question de la qualité et de la rémunération des emplois à créer.

La réduction de la durée du travail demeure une priorité des syndicats qui escomptent bien porter plus loin le processus entamé, mais le gouvernement considère que l'étape franchie doit d'abord être « digérée » par une économie déjà très tendue. Les deux principaux points d'achoppement de la négociation porteront à l'évidence sur l'emploi et la protection sociale.

L'évolution de l'emploi est le sujet de préoccupation numéro un : des suppressions importantes restent attendues dans le secteur industriel et aussi dans l'agriculture. Les activités de service suffiront-elles à les compenser ? Rien n'est moins sûr, le taux de « tertiarisation » est déjà très élevé, le nombre d'emplois a même commencé à y décliner et des sec-

1. Dans un long texte adopté par le syndicat, l'UGT parle d'un « Accord économique et social de législature » !

Encadré 1. Les procédures de la confrontation sociale

Les relations sociales portugaises portent la marque des deux séquences de son histoire récente : le fascisme et la période révolutionnaire qui lui a succédé. Le régime corporatiste de Antonio Salazar avait connu plusieurs phases dans l'organisation des relations industrielles : il fonctionnait sur la base de syndicats uniques par secteur dont les dirigeants étaient nommés par le pouvoir politique. L'adhésion était en principe volontaire mais un système de « *check-off* » automatique assujettissait pratiquement tout le monde à la cotisation. Sous le seul contrôle de l'Etat, la négociation collective exerçait peu de pression sur les employeurs qui s'affranchissaient volontiers des obligations « suggérées » par le régime. Sentant une pression sociale croissante et désireux de moderniser le régime, le successeur de Salazar, Marcello Caetano, a fait pression sur le patronat à partir du début des années 70 pour généraliser une pratique d'accords de branches, mais même sous un régime plutôt respectueux de ses intérêts, le patronat portugais se montrait tout à fait rétif à la négociation.

La Révolution des œillets rétablit le primat de l'intervention étatique : dès 1974 et 1975, des lois sont adoptées reconnaissant les droits syndicaux et une panoplie de droits pour les travailleurs dont les « commissions de travailleurs » dans les entreprises ; un salaire minimum est introduit en 1974, un système de protection sociale ambitieux est instauré juste après la révolution et une loi de 1975 est venue durcir les règles de licenciements. Jusqu'en 1984-85, l'essentiel du droit social relève de la production de règles étatiques mais le départ des socialistes du gouvernement ouvre la voie à des procédures moins interventionnistes. Le pluralisme syndical désormais bien installé, les gouvernements de Annibal Cavaco Silva mettent en place une concertation tripartite institutionnalisée sous la forme d'un « Concelho permanente de Concertação social » (CPCS) qui avait pour fonction d'assurer une consultation sur les grandes questions économiques et sociales et qui fonctionne encore aujourd'hui après quelques modifications liées à la naissance d'un Conseil économique et social.

Outre cette consultation centralisée, la négociation sociale portugaise se déroule quasi exclusivement dans les branches mais elle ne couvre que 45 % des salariés (en 1995). Les autres sont protégés par des règles légales principalement issues des procédures d'extension de directives négociées dans des secteurs proches. De même, un grand nombre d'accords conclus une année dans une branche ne sont pas renouvelés par la suite : c'est alors la procédure d'extension qui prend le relais ; on constatait ainsi en 1996 que 20 % des accords conclus dataient d'avant 1992 ! Les accords traitent pour l'essentiel des questions salariales (96 % des accords 1996) même si la marche vers les 40 heures a entraîné dans les branches quelques accords pour en encadrer l'application dans les entreprises.

... Suite de l'encadré 1

En dehors de quelques grandes entreprises, généralement publiques ou l'ayant été, la négociation d'entreprise est pratiquement réservée aux règlements des conflits : elle n'a la faveur ni des syndicats, ni du patronat. Le nombre extraordinaire de PME n'est pas un encouragement à la focalisation du processus contractuel à ce niveau. Il faut également souligner que si aucun patronat n'a jamais, de par le monde, montré un attrait spontané à la négociation sociale, le patronat portugais se montre particulièrement peu disposé à cet exercice et pas davantage à l'application des règles, qu'elles aient été négociées ou décidées par la loi !

Au niveau central toutefois, les deux parties, c'est-à-dire les deux confédérations syndicales ainsi que les trois organisations patronales s'accordent aujourd'hui sur les avantages représentés par un élargissement de la sphère de la négociation. C'est un changement important notamment dans l'approche de la CGTP et ce sera un aspect des discussions de l'accord stratégique pour l'an 2000.

Le caractère centralisé dominant dans les relations professionnelles portugaises a conduit certains auteurs à s'interroger sur l'existence d'une forme de néo-corporatisme évoquant une possible continuité avec « l'ancien régime » par delà le changement démocratique.

Si de nombreuses caractéristiques des tensions sociales s'inscrivent naturellement dans une certaine prégnance du passé (une faible propension à contractualiser à la base, un taux de syndicalisation moyen mais des poches d'adhésions élevées...), la division syndicale ainsi qu'une conflictualité en déclin mais encore assez forte et non dirigée par le centre, ne semblent pas permettre une lecture aussi radicale d'une situation par ailleurs très instable. Il n'en reste pas moins que le Portugal reste un des rares pays européens où la concertation centralisée et la logique des accords centraux connaissent un tel degré d'institutionnalisation.

teurs importants comme les secteurs bancaire et financier s'apprentent plutôt à réduire leur main-d'œuvre ¹.

La conjoncture est aujourd'hui soutenue mais la croissance de l'emploi a lieu principalement dans le travail indépendant. Par ailleurs, les syndicats font valoir que la loi sur les quarante heures votée en 1996 a permis des compensations largement utilisées par les entrepri-

ses en matière de flexibilité dans l'emploi salarié : ainsi, l'emploi salarié a augmenté de 42 700 unités entre 1996 et 1997, mais ce niveau résulte d'une perte de 15 900 emplois en CDI et d'une croissance de 59 000 emplois en CDD. Déclinée par sexe, l'évolution est encore plus saisissante puisque si le nombre d'emplois masculins progresse en CDD et en CDI (respectivement + 28 500 et + 3 800), le

1. 54,8 % de l'emploi total en 1997 contre 56,4 % en 1996. Le secteur tertiaire a déjà perdu 24 000 emplois en un an ! *Enquête emploi 1997*, Instituto Nacional de Estatísticas (INE).

Encadré 2 Les organisations syndicales et patronales au Portugal

Le patronat est représenté par trois organisations créées dans le cours de la Révolution de 1974. La CIP (Confederação da Indústria Portuguesa), la CAP pour l'agriculture et la CCP pour le commerce. Certaines organisations de branche ont pris la succession des anciens *gremios* du régime antérieur, c'est dire qu'elles ont mis un peu de temps à se familiariser avec les nouvelles pratiques de la démocratie. Mais il existe aussi un grand nombre d'organisations locales qui assurent le lien avec les petites entreprises et qui ont un grand pouvoir autonome. Les variantes régionales sont aussi fort nombreuses, elles n'ont qu'un lien assez relâché avec le centre ce qui ne facilite guère l'articulation des lieux de confrontation.

Côté salariés, l'origine de la structuration remonte aux dernières années de la dictature. Après 1970, des syndicalistes de gauche clandestins (surtout communistes et catholiques) ont appelé à rejoindre les *sindicatos nacionais* du régime corporatiste afin de les subvertir de l'intérieur. Une « *Intersindicale* » s'est alors affirmée, non reconnue bien sûr par les autorités et qui coordonnait les représentants des grandes branches. Celles-ci étaient en grande partie animées par des militants communistes qui en ont naturellement gardé le contrôle lorsque la « *CGTP-Intersindicale* » a été reconnue par les gouvernements après 1974. Pendant les deux premières années, il y eut de nombreux heurts entre les animateurs du syndicat et ceux des « *Comissões de trabalhadores* » instaurées alors dans les entreprises et porteuses d'une dynamique conseilliste caractéristique du haut niveau de politisation de la période. Celui-ci retombé, les CT ont rejoint l'aire d'influence du syndicat mais les problèmes se sont alors déportés vers la cohabitation des différents courants politiques au sein de la centrale unitaire. Le Parti communiste portugais d'Alvaro Cunhal exerçait alors un contrôle sans partage sur l'appareil syndical et, en 1978, une scission donnait naissance à l'UGT, construction au départ fragile issue d'un accord entre le Parti socialiste et le Parti social-démocrate.

Pendant dix ans, la lutte entre les deux syndicats a été rude : la CGTP-In restait solidement implantée dans les secteurs industriels où l'UGT ne connut que des succès fragiles (et encore aujourd'hui). La guérilla anti-socialiste du PCP avait sa traduction syndicale au cours d'une période où les gouvernements étaient fréquemment de coloration socialiste. A partir de 1985, les années de « *cavaquisme* » ont permis des rapprochements inaugurés par la grève générale appelée conjointement en 1988 par l'UGT et la CGTP. Les deux syndicats ont conservé des positions éloignées à l'occasion des « *accords stratégiques* » mais ont su améliorer leur rapports, l'UGT appuyant même au début des années 90 le processus d'adhésion de la CGTP à la Confédération européenne des syndicats.

...Suite de l'encadré 2

L'affaiblissement considérable du PCP (qui est passé de 8,5 à 7 % des voix lors des dernières élections législatives) et la crise d'orientation qui le traverse ont relâché le contrôle du parti sur l'appareil d'une centrale syndicale qui vit désormais une relative autonomie non exempte de tensions. L'UGT qui a en grande partie perdu son « aile » du Parti social-démocrate, reste handicapée par la fragilité de ses assises sociales : calée dans ses secteurs de départ (banques, assurances), elle a acquis une certaine représentativité dans les services publics mais elle peine encore à disposer d'une pleine légitimité interprofessionnelle.

La représentativité des syndicats reste difficile à appréhender faute d'indicateurs électoraux et de mesure qu'aucun gouvernement ne s'est empressé de mettre en place. Les études les plus sérieuses¹ montrent une grande hétérogénéité selon les secteurs avec un taux moyen qui, établi par Naumann et Stoleroff à 44,9 % en 1990 serait descendu (selon le BIT) à 25,6 % en 1995². L'implantation syndicale est quasi inexistante dans les PME (50 % de l'emploi total) et dans les secteurs où domine le travail informel (construction par exemple) ; les deux confédérations cohabitent dans le secteur public avec un grand nombre de syndicats autonomes avec lesquels elles ont souvent un accord de coopération. Mais, aussi bien en étendue qu'en nombre de syndiqués, la CGTP semble conserver une nette avance sur son partenaire / concurrent de l'UGT.

1. Notamment celle de Alan Stoleroff et Reinhart Naumann, « A sindicalização em Portugal : a sua mediana e sua distribuição », in *Sociologia – Problemas e práticas*, 14, 1993, pp. 19-47.

2. *Le travail dans le Monde : relations professionnelles, démocratie et cohésion sociale 1997-1998*, Genève, BIT, 1998.

nombre d'emplois féminins accuse une baisse de 19 700 emplois en CDI et une hausse de 30 400 emplois en CDD¹. S'instaure dès lors une nouvelle tendance à la segmentation sexuée du marché du travail, déjà forte par secteur d'activité et à laquelle doit s'ajouter la hausse importante et, bien sûr inégalement répartie, du travail à temps partiel².

Le gouvernement ne semble guère maîtriser une évolution de l'emploi qui

prend ses projets à rebours. Il a, début avril 1998, annoncé la mise en œuvre d'un plan d'insertion des jeunes dans le travail au moyen de stages, principalement dans l'administration publique. Ainsi seraient atteintes les 120 000 créations de postes prévues dans l'accord stratégique de 1996 mais les syndicats estiment tout cela très insuffisant au regard des évolutions récentes de l'emploi : le futur accord stratégique est ainsi très sus-

1. *Ibid.*

2. A l'inverse de sa voisine ibérique, le Portugal a connu un important taux d'activité des femmes lié à l'émigration massive du travail masculin au début des années soixante : entre 1970 et 1989, le taux d'activité féminin est passé de 26 à 45 % de l'emploi total. Il reste concentré dans la santé et l'éducation mais aussi dans des activités en fortes diminutions d'emplois : 91 % des emplois sont occupés par des femmes dans l'habillement, 51 % dans le textile... José Barreto : « Portugal, Industrial Relations under Democracy », dans Richard Hyman. Anthony Ferner (eds.), *Industrial Relations in the New Europe*, Oxford, Blackwell, 1992.

PORTUGAL

pendu au « Plan national pour l'emploi » qui vient de faire l'objet de premiers échanges entre les partenaires sociaux.

Le système de protection sociale est lui aussi sous le microscope : jugé coûteux et peu efficace, il ne manque pas de bonnes fées penchées à son chevet. Si l'UGT reconnaît volontiers la nécessité d'évolutions structurelles du système de soins et de ses financements, elle déclare cependant être attentive à ne pas laisser le loup de la privatisation pénétrer dans cette bergerie-là ! La CGTP de son côté accuse le gouvernement d'anticiper sur la confrontation sociale à venir en donnant déjà des signes encourageants aux marchés financiers qui guettent la réforme de la Sécurité sociale.

L'accord stratégique pour l'an 2000 s'annonce difficile à construire dans un

contexte de diminutions d'emplois encore à venir : pour les syndicats, il s'agira d'imposer au gouvernement et au patronat des garanties collectives réglementaires et contractuelles permettant de limiter les conséquences de « l'ajustement » de l'économie portugaise aux contraintes de la mondialisation et de la monnaie unique ; dans le même temps, il leur faut éviter de mettre en péril un gouvernement qu'ils critiquent mais qu'ils ne souhaitent guère voir remplacer par une coalition de la droite et du centre droit qui se profile à l'horizon électoral de 1999.

Sources :

Dino de noticias : www.dn.pt

CGTP : www.CGTP

UGT : www.UGT.pt

OERI : www.eiro.eurofound.ie